

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 1

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 22/09/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Présents non votants : Séverine SAUR

Excusés : Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Ligne de trésorerie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions menées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie a été reconduite en 2020, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée d'un an.

Après négociation avec le secteur bancaire, une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000 € serait à nouveau nécessaire.

Cette ligne de trésorerie est d'une durée de un an.

Elle est productive d'intérêts au taux variable indexé sur :

- l'EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1.50 %, soit à titre indicatif sur l'index du mois de mai 2021 est égal à -0.54 % ; un taux de 0.96 % Taux d'intérêt plancher = 0,0000 %.

Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'indice de variation.

Taux d'intérêt : 0.966 % (sur index l'EURIBOR 3 mois moyenné du mois mai 2021 + marge de 1.50 %).

Taux de période : 0.11 %, la durée de période étant mensuelle.

Frais de dossier : 0.25 % du montant accordé.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Jean ARCAS

